

**DELIBERATION N° 17/339 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR LA REHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE D'ALZITONE**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Marie-France BARTOLI, Paul-Marie BARTOLI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Pierre CHAUBON, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Antoine OTTAVI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Marie SIMEONI, Michel STEFANI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-André COLOMBANI à Mme Mattea CASALTA
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
M. Ange SANTINI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Delphine ORSONI, François TATTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 05/069 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de revoir à la baisse le montant initial du projet : « Réhabilitation de la station de pompage d'Alzitone » en le ramenant de 3 300 000 € à 2 000 000 € HT et **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant HT	Etat / PEI (63 %)	CTC / OEHC (37 %)
2 000 000 €	1 260 000 €	740 000 €

ARTICLE 2 :

INFORME M. le Préfet de Corse que l'inscription du projet au titre du PEI est ramenée à 1 260 000 €, la part contributive de la CTC s'établissant à 37 % du montant HT des études et travaux. En fonction du taux de participation de l'Etat, la CTC s'engage à ajuster sa participation.

INFORME M. le Préfet de Corse que la réaffectation des crédits, au bénéfice de la sous mesure « Eau brute » du PEI, sera réalisée par ailleurs.

ARTICLE 3 :

ACTE que l'autorisation de programme correspondante a été ouverte au budget primitif 2017.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 26 octobre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**REHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE
D'ALZITONE AU SUD DE LA PLAINE
ORIENTALE NOTICE
EXPLICATIVE**

I – PREAMBULE

Préambule:

La présente opération relative à la réhabilitation de la station de pompage d'eau brute d'Alzitone, au sud de la plaine orientale, a déjà fait l'objet d'un rapport et d'une délibération de l'Assemblée de Corse, en date du 25 juin 2015, pour un montant global de 3,3M€.

Cette opération a vocation à améliorer et sécuriser le système d'irrigation de la plaine orientale sud et in fine de toute la plaine orientale.

Sous le N° 35891, l'opération a été présentée au PRE COREPA du 13 novembre 2015 puis au COREPA du 23 novembre 2015 et a reçu un avis favorable, le financement accordé étant le suivant :

- Financement PEI :	63 %	2.079.000 €
- Financement CTC :	37 %	1.221.000 €
- Montant total de l'opération :		3.300.000 €

II – CONSISTANCE DES TRAVAUX

La réhabilitation des installations de pompage est décomposée en plusieurs lots de travaux :

- Lot « Reconnaissance et contrôle des canalisations d'aspiration de la station »
- Lot « Menuiseries extérieures »
- Lot « Charpente métallique et pont roulant »
- Lot « Couverture »
- Lot « Electricité – Automatisme »
- Lot « Equipements hydrauliques et électromécaniques »

- Lot « Maçonnerie »
- Lot « VRD »

III – MONTANTS DES TRAVAUX

Suite à la consultation des entreprises, les montants des marchés de travaux attribués sont les suivants :

Reconnaissance et contrôle des canalisations d'aspiration de la station	119.191,44 € HT
Menuiseries	65.711,00 € HT
Charpente métallique et pont roulant	103.170,00 € HT
Couverture	40.425,00 € HT
Electricité - Automatismes	389.613,27 € HT
Equipements hydrauliques et électromécaniques	949.809,60€ HT
Maçonnerie	118.879,00 € HT
VRD	28.222,00 € HT
Mission SPS	4.095,00 € HT
Total H.T.	1.819.116,31 € HT
Imprévus et divers 10%	181.911,63 € HT
TOTAL H.T.	2.001.027,94 € HT

Ramené à 2.000.000 € HT.

IV – OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le présent rapport vise à modifier, suite à la passation des marchés de travaux, le montant de l'opération et par conséquent les montants de financement sollicités.

V – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement envisagé est présenté ci-dessous :

Montant de l'opération : 2 000 000 €HT

Montant éligible : 2 000 000 €HT

Etat PEI	63%	1.260.000
C.T.C	37%	740.000
Total	100%	2.000.000

La participation de la C.T.C sera ajustée en fonction du montant final alloué par l'Etat.

VI – PLANNING DE REALISATION DU PROJET

Trimestres	2017				2018			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Période de préparation								
Exécution des travaux								
Essais - Livraison								

VII – PLANNING DES DEPENSES

Années	2017	2018
Estimation des dépenses HT	740K€	1.260K€